



Résumé

Mémoire sur le projet de loi 57

Le projet de loi 57 renferme de bonnes avancées pour les personnes prestataires de l'assistance-emploi que nous tenons à signaler aux articles 44.2, 44.9, 49 et 53 sont de cet ordre.

Ce mémoire renferme également nos observations et de nos recommandations visant à réduire les impacts négatifs de certaines dispositions du projet pour la clientèle que nous desservons soit les femmes cheffes de famille monoparentale à l'aide sociale. Notre mémoire exprime donc nos inquiétudes à l'égard des articles 8, 15.1, 15.3 2^{ème} alinéa, 17 2^{ème} alinéa, 31.2, 33, 35 ainsi que 44 3^{ème} alinéa.

Aussi, spécifions que l'absence de réglementation nous a laissé avec de nombreuses interrogations.